

L'hon. M. ILSLEY: Ce qui compte en pareil cas, ce n'est pas le montant de la vente.

L'hon. M. HANSON: Non, mais il dénote comment les fonds se gaspillent. J'admets qu'il faille respecter un principe. Le ministre va sans doute nous assurer qu'un principe est en jeu ici. Fort bien, mais il arrive aussi que la revendication d'un principe peut coûter la vie à un homme. Un piéton avait le droit de passage—vous connaissez cet argument—mais il a tout de même été tué en voulant revendiquer son droit. Le même principe s'applique ici. Il faut pourtant recourir au bon sens. Il n'y avait pas un seul bureau entre Saint-Jean et Moncton. Une plainte fut portée. Au lieu d'écrire à l'auteur, qui était un marchand estimé, afin de lui demander un exposé des faits, un inspecteur fut dépêché en taxi. Pourquoi prendre un taxi? Je l'ignore, mais c'est un fait. C'est précisément ce genre de dépenses que le peuple condamne. Un incident de ce genre est répété de bouche en bouche par tout le pays et jette du discrédit sur le bureau.

Je suis bien consentant à retirer ma demande de renseignements concernant les frais de déplacement individuels, vu le travail de recherches que cela exigerait, comme nous l'a fait remarquer le ministre. Néanmoins, nous devrions connaître les noms de ceux qui touchent trois mille dollars et plus.

Je serais aussi fort curieux de savoir combien d'avocats sont à l'emploi de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et quel profit celle-ci doit en retirer.

M. MacNICOL: Elle ne doit pas y gagner beaucoup, j'en suis sûr!

L'hon. M. HANSON: On y voit tout un contingent de jeunes avocats dont plusieurs devraient être en uniforme. Comment sont-ils choisis? Sont-ils choisis par la commission du Service civil ou celle-ci n'est-elle qu'une machine à signer quand il s'agit de l'emploi de ces jeunes membres du Barreau? Il y a là-dessus matière à enquête de la part de la députation. Je ne tiens pas à être le principal critique de ce système, mais je sais qu'il coûte beaucoup d'argent et je me demande si nous en avons pour notre argent; pour ma part, je suis persuadé du contraire. Je ne serais même pas surpris que les dépenses soient de cinq fois plus élevées que la valeur des services rendus. J'aimerais à savoir ce qu'en pensent les honorables membres qui sont au courant du fonctionnement de cette commission.

Je vais fournir au comité un autre exemple de son inaptitude. La cueillette des fraises se fera bientôt au Nouveau-Brunswick. En

effet, nos fraises sont les dernières de l'Est du pays à être mises sur le marché. Dans le sud de la circonscription de York, dans celle de Sunbury et de Queens, où les fraises abondent, le surplus de notre production va sur le marché de Montréal qui est alimenté graduellement afin de ne pas avilir les prix, pour que le producteur en retire, évidemment, le plus de profit. Dans le nord de la circonscription de York et dans celles de Victoria et de Carleton, nos fraises sont achetées par les citoyens de l'Etat du Maine, qui est limitrophe du Nouveau-Brunswick, et où on ne cultive pas de fraises mais plutôt des pommes de terre. D'ordinaire, les gens de l'autre côté de la frontière, les habitants du Maine, qui s'adonnent à la seule culture de la pomme de terre et produisent peu de fraises, apportaient des paniers d'une pinte qu'ils rapportaient avec eux en territoire américain. Les prix des fraises y ont toujours été avantageux. C'était un marché local très commode et voisin de cette partie du Nouveau-Brunswick. Mais, si je comprends bien, la commission vient de décréter qu'aucune fraise ne peut être exportée sans un permis. Une fois qu'on aura pourvu à la consommation locale et à la mise en conserve domestique, il restera un excédent d'environ 250,000 pintes. Lorsqu'on a voulu savoir qu'en faire, la commission a répondu qu'il fallait les transporter sur le marché de Montréal pour la mise en conserve. Mais les fraises fraîches s'y trouvent déjà en abondance, venant des endroits que j'ai indiqués. Il y aurait eu congestion.

J'ai, avec d'autres, pris la peine de faire certaines représentations auprès de la commission et j'espère qu'elle ne donnera pas suite à son ordonnance. Au lieu de toucher, pour leurs baies nature, 12c. à Montréal, les producteurs pourront toucher 20c. à Woodstock (N.-B.) et, contrairement à ce qui arriverait s'ils devaient expédier à Montréal, ils n'auront pas à fournir les caisses à claire-voie. Ces caisses ne leur sont jamais retournées. Quand ils vendent outre-frontière, les acheteurs fournissent ces caisses et tout ce qui leur reste à faire c'est de produire les baies, les cueillir, les mettre en paniers, puis en caisses et c'est fini. Mais n'empêche qu'ils en obtiennent 8c. de plus qu'ils pourraient obtenir ailleurs. Voilà qui illustre bien l'inéptie de la commission. Inutile de songer à maintenir les prix à un bas niveau puisque les premières baies mises en vente sur le marché de Saint-Jean se vendaient 50c. la pinte. J'espère qu'on remédiera à cette condition avant qu'il soit trop tard, mais telle était la situation ce matin.

M. MacNICOL: Un mot au sujet de ce que l'adjoint parlementaire du ministre nous